

L'atelier d'information et de consultation de la Société civile sur la mise en application du Plan d'action nationale de la Résolution 1325 des Nations unies, organisé par le ministère du Genre, de la Famille et d'Enfant, en collaboration avec ONU Femmes, s'est clôturé le samedi 12 octobre, dans la salle polyvalente de ce ministère.

Les délégués de la Société civile ayant pris part à cet atelier ont, durant deux jours, bénéficié des connaissances sur le contenu de la Résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations unies et sur les enjeux et mécanismes autour de la mise en œuvre du Plan d'action national. Ils ont également pris des dispositions pour la désignation, le 18 octobre des délégués devant conduire les comités de pilotage de la Résolution 1325 en RDC.

Les comités de pilotage ont été institués dans deux arrêtés pris par la ministre du Genre le 5 juin dernier. Les deux arrêtés portent respectivement sur la création, l'organisation et le fonctionnement du Comité de pilotage national, provincial et local en RDC de la Résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations unies portant sur les femmes, la paix et la sécurité ; et la création du comité de coordination chargé de la gestion et du suivi de la mise en œuvre des projets financés par le Trust Fund et autres projets relatifs au plan d'action de la mise en œuvre de la Résolution 1325.

La ministre du Genre, Geneviève Inagosi Kassongo, a, dans son mot de clôture lu par la secrétaire générale du ministère Jacqueline Lofulo, fait remarquer : « De façon tout à fait responsable, vous avez discuté et arrêté des modalités internes à la Société civile, débattus de manière consensuelle, afin que vos représentants au sein de différents comités de pilotage institués en juin 2013 puissent absolument refléter les préoccupations de la base, tant de Kinshasa que des provinces ».

Par ailleurs, elle a remercié tous les intervenants et réitéré sa gratitude à l'ONU Femmes pour son appui, à la tenue de cet atelier. Mme la ministre a également félicité le dynamisme de tous les regroupements et associations qui ont pris part à ce forum.

A l'ouverture de cet atelier, la ministre du Genre, de la Famille et de l'Enfant avait rappelé que la Résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations unies du 31 octobre 2000 demeure un instrument important qui porte sur l'impact de la guerre sur les femmes et les filles ; de même que sur l'apport des femmes au règlement des conflits et au maintien de la paix et de la

sécurité, avait t-elle souligné.

La représentante de l'ONU Femmes, Françoise Ngedahayo, avait exhorté les délégués de la Société civile à une implication effective et responsable dans la mise en œuvre de la Résolution 1325 en RDC à l'ouverture de cet atelier.

Il tient de noter que la Résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations unies contient 17 recommandations dont celle relatif à la demande aux Etats membres de faire en sorte que les femmes soient davantage représentées à tous les niveaux de prise de décisions dans les institutions et mécanismes nationaux, régionaux et internationaux pour la prévention, la gestion et le règlement des différends.

Il y a aussi une recommandation demandant au secrétaire générale de nommer plus de femmes parmi les représentants et envoyés spéciaux chargés de missions de bons offices en son nom, et, à cet égard, il est demandé aux Etats membres de communiquer au secrétaire général le nom de candidates pouvant être inscrites sur une liste centralisée régulièrement mise à jour.